

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00370

SOUTIEN A L'INNOVATION - PARTENARIATS AVEC LA FONDATION DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET ET FRANCE CLUSTERS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joëlle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160607-D20160037010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

SOUTIEN A L'INNOVATION - PARTENARIATS AVEC LA FONDATION DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET ET FRANCE CLUSTERS

1- Partenariat portant sur l'entrepreneuriat étudiant avec la Fondation de l'Université Jean Monnet

L'Université de Saint-Etienne souhaite s'engager sur la voie du soutien à la création d'entreprises innovantes au travers du développement de l'incubateur USE'IN. Cet incubateur en articulation avec les dispositifs de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) de Lyon/Saint-Etienne, s'adresse à l'ensemble des porteurs de projets issus de l'enseignement supérieur stéphanois. Il offre des services d'accompagnement et d'hébergement intégrés dans l'offre Frenchtech Designtech.

L'incubateur est porté administrativement au sein de l'Université par Télécom Saint-Etienne. L'association de l'école à l'Institut Mines Télécom permet d'envisager de mettre à disposition des startups incubées sur notre territoire, un nouveau dispositif d'aide sous forme de prêts d'honneur bonifiés en s'appuyant sur le « fonds numériques Initiative Grandes Écoles et Universités » (IGEUE). Ce dispositif permet au créateur d'entreprise de disposer à titre personnel d'un prêt à taux zéro, d'un montant compris entre 20 et 40 K€, remboursable sur 48 mois avec un différé d'un an. Cette somme constitue un apport personnel pour solliciter auprès de partenaires bancaires du fonds un prêt pour financer le démarrage de l'entreprise.

Les fonds permettant de mettre en place un tel dispositif sont réunis conjointement au niveau local et national. Dans ce contexte, la Fondation de l'Université Jean Monnet sollicite Saint-Etienne Métropole pour un abondement à hauteur de 19,5 K€ par an pendant 3 ans. Ce soutien financier annuel auprès de la Fondation permettra une série d'effets multiplicateurs très intéressants :

- la Fondation de l'Université s'engage à investir la même somme que Saint-Etienne Métropole dans le dispositif,
- la Caisse des Dépôts et Consignations s'engage à investir un montant identique à la somme des montants collectés en local par Saint-Etienne Métropole et la Fondation de l'Université.

Ainsi, un euro investi par Saint-Etienne Métropole permet la mise en place d'un prêt d'honneur startup avec un coefficient 4, et permet de soutenir 2 à 3 projets d'accélération par an. Ce montant offre la possibilité aux entrepreneurs de solliciter les banques et d'obtenir des prêts avec un coefficient compris entre 6 et 7. In fine, le soutien de Saint-Etienne Métropole de 19,5K€ génèrera pour les porteurs de projets un montant de prêts de l'ordre de 800 K€ soit un coefficient de 40 avec en sus la visibilité nationale des startups et du territoire.

2- Partenariat portant sur l'évolution des modèles économiques des clusters avec France Clusters

Le nombre encore trop faible des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) en France (4 650) comparé à l'Allemagne qui en compte plus de 10 000, contribue à placer notre économie en position délicate en dépit des performances de nos champions nationaux. Pour faire face à cette situation, il nous faut mettre en place une véritable politique de regroupement de nos ressources sur les territoires dans des ensembles suffisamment structurés pour performer sur les marchés porteurs.

L'option arrêtée pour cette action porte sur l'accompagnement de la création et du développement de "groupements d'entreprises" par les communautés d'innovation mises en place par Saint-Etienne Métropole : ces groupements pourraient constituer des « ETI à la française », pour atteindre la masse critique, nécessaire à l'obtention de marchés auxquels les entreprises n'auraient pas accès individuellement :

- groupements d'accès aux grands comptes (privés et marchés publics),
- groupements d'entreprises à l'export.

La mise en place de ces groupements avec un support en ingénierie des clusters membres des communautés d'innovation nonobstant l'intérêt pour les entreprises, pourrait également contribuer à la construction de nouveaux modèles économiques pour les clusters (qui pourraient par exemple bénéficier d'un retour à bonne fortune sur les chiffres d'affaire réalisés pour rémunérer leur accompagnement).

Pour répondre à ces enjeux, France Clusters (réseaux des clusters français) en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Etat et l'Europe ont développé un dispositif pour accompagner la création de groupements solides, dotés de gouvernance en capacité de décider rapidement et bien structurés en capital, en face de clients puissants comme les grands donneurs d'ordres. A ce titre, France Clusters propose de tester son dispositif sur le territoire de Saint-Etienne et d'organiser à Saint-Etienne fin novembre 2016 un colloque international sur les nouveaux modèles économiques des clusters et leurs groupements. Ce colloque publiera un livre blanc des bonnes pratiques en s'appuyant sur l'exemple stéphanois.

Le budget de ce partenariat est de 95 000 euros répartis comme suit :

- Caisse des Dépôts et Consignation : 40 000 euros,
- Etat : 20 000 euros,
- Saint-Etienne Métropole : 20 000 euros,
- autofinancement : 15 000 euros.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

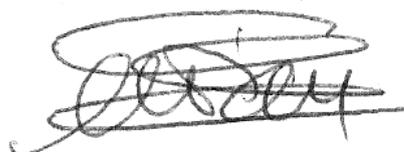
- **attribue une subvention de 58 500 euros à la Fondation de l'Université Jean Monnet pour le compte du dispositif « Fonds numérique Initiative Grandes Écoles et Universités » selon l'échéancier suivant :**

<u>Subventions</u> <u>2016</u>	<u>Subventions</u> <u>2017</u>	<u>Subventions</u> <u>2018</u>	<u>Total</u>
19 500 €	19 500 €	19 500 €	58 500 €

- **les dépenses correspondantes seront imputées sous réserve de l'inscription des crédits au budget chapitre 204 ;**
- **attribue une subvention de 20 000 euros à France Cluster pour la mise en place d'un accompagnement « nouveaux modèles économiques » auprès des clusters du territoire et l'organisation d'un colloque international sur la thématique ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65 ;**
- **approuve les projets de conventions correspondantes à intervenir ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions permettant le versement des subventions, et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de ces affaires.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU